



Commune de BAGNOLS-EN-FORET

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 29 juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi vingt-trois juin deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 3

Votants : 22

PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, BESSI Marie-Christiane, CAUVY Brigitte, DRAU Alain, FLEURY Michel, GUERIN Carole, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, CASABIANCA Fabien, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre, COUTIN Denis

MEMBRES REPRESENTES : ZORZUT Jérôme à BOUCHARD René ; LAFOREST Sylvie à GRAFF Pascal ; REBOUL Régis à SAILLET Jérôme

ABSENTS : GIUSTI Jacques

SECRETAIRE DE SEANCE : GALL Marie-Paule

Année 2023 - Délibération n° 74

MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-12 ;
Vu l'article 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'afin de pouvoir financer les travaux nécessaires à cette extension et pour permettre un entretien régulier des deux cimetières, il est nécessaire de revoir les tarifs prévus initialement.

Considérant que de plus, il convient de prévoir des nouveaux tarifs pour des créations de concessions notamment pour les pleines terres destinées aux enfants et pour une concession de 50 ans pour les colombarium ;

Considérant qu'il convient également de pérenniser le dispositif qui permet un reversement d'1/3 des produits au profit du CCAS ;

Oui l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les nouveaux tarifs des concessions, caveaux, colombariums et cavurnes de la manière suivante :

Type de concession	Nouveaux tarifs
Pleine terre : concession de 50 ans	875
Pleine terre : concession de 30 ans	540
Caveau 2 places	1010
Caveau 4 places	1690
Caveau 6 places	2550
Pleine terre enfant 30 ans	270

Pleine terre enfant 50 ans	440
Colombarium : 1 case de 2 urnes concession de 15 ans	500
Colombarium : 1 case de 2 urnes concession de 30 ans	800
Colombarium 1 case 2 places - 50 ans	1100
Cavurne 1 case 4 places - 15 ans	1150
Cavurne 1 case 4 places - 30 ans	1300
Cavurne 1 case 4 places - 50 ans	1500

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230629-D_2023_74-DE



Le Maire, René BOUCHARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

✉ : 1, Place de l'Hôtel de Ville - 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr